

# Vente à perte à des fins fiscales

## Résumé des règles et possibilités présentées par les actions, les actions privilégiées et les FNB

Novembre 2021

Préparé par l'équipe des Services-conseils en gestion de portefeuille, BMO Nesbitt Burns et l'équipe de recherche des gestionnaires de placements, BMO Gestion privée

La vente à perte à des fins fiscales est une stratégie consistant à vendre des placements qui se sont dépréciés pour générer une perte en capital à des fins fiscales – laquelle servira ensuite à contrebalancer des gains en capital déjà générés durant l'année.

Les gains en capital assujettis à l'impôt au cours d'une année d'imposition quelconque sont calculés à partir des gains en capital nets, c.-à-d. tous les gains en capital moins toutes les pertes en capital réalisées durant l'année.

Les pertes en capital nettes réalisées durant une année donnée peuvent être accumulées et reportées jusqu'à trois ans en arrière (soit jusqu'aux années d'imposition 2018, 2019 ou 2020 pour une perte en capital réalisée en 2021) ou reportées ultérieurement et imputées aux futurs gains en capital. Une perte en capital reportée sur une année antérieure peut réduire les impôts payés au titre de ladite année, ce qui peut entraîner un remboursement des impôts déjà acquittés. Depuis le 18 octobre 2000, le taux d'inclusion des gains et des pertes en capital est de 50 %. Les pertes en capital ne peuvent être portées en déduction d'autres revenus imposables (sauf lorsqu'elles sont réalisées au cours de l'année du décès).

Par exemple, une action dont le prix de base rajusté est de 100 \$ est vendue 30 \$. La perte en capital s'élève à 70 \$ et peut être déduite des gains en capital. L'économie d'impôt maximale (pour un résident de l'Ontario) en 2021 est de 18,74 \$. Le calcul est le suivant :

- Perte en capital = 70 \$
- Partie imposable = 35 \$ (50 % x 70 \$)
- Taux d'imposition marginal maximum (Ontario) = 53,53 %
- Économie d'impôt = 18,74 \$ par action (35 \$ x 53,53 %)

Avant d'envisager cette stratégie, il est important de bien comprendre les règles fiscales pertinentes, notamment la

nécessité de déterminer le prix de base rajusté du titre aux fins fiscales. Ceci oblige à calculer le coût moyen pondéré des titres identiques détenus dans tous les comptes imposables.

### Règle de la perte apparente

Il faut également être au courant de la règle de la « perte apparente ». Cette règle, qui peut empêcher de réaliser une perte en capital à la vente ou à la disposition d'un placement, s'applique généralement dans les circonstances suivantes :

- au cours de la période qui commence 30 jours avant la disposition et se termine 30 jours après cette disposition, vous (ou toute personne ou entité considérée comme votre affiliée à des fins fiscales) acquérez le même placement ou un placement identique; et
- à la fin de la période, vous (ou une personne ou entité affiliée) déteniez, ou aviez le droit d'acquérir, le même placement ou un placement identique.

Une personne ou entité affiliée comprend (entre autres) le particulier et son compte d'épargne libre d'impôt (« CELI »), son régime enregistré d'épargne-retraite (« REER ») ou son fonds enregistré de revenu de retraite (« FERR »); le conjoint ou conjoint de fait du particulier et le CELI, le REER ou le FERR du conjoint ou conjoint de fait, ou une société contrôlée par le particulier ou son conjoint ou conjoint de fait.

Si un particulier subit une perte apparente, la perte est refusée par l'ARC et ne peut donc être utilisée dans l'année d'imposition courante. Elle est toutefois ajoutée au prix de base des biens de remplacement détenus par l'entité affiliée. Elle peut ainsi réduire le gain en capital futur ou accroître la perte future réalisée à la vente des placements de remplacement par une entité imposable.

**Assurez-vous de consulter votre conseiller en fiscalité avant d'appliquer toute stratégie de vente à perte à des fins fiscales.**

## Possibilités de vente à perte à des fins fiscales en 2021

**Veillez noter que cet article ne fait pas de déclaration concernant les perspectives d'avenir des émissions ou des émetteurs, mais souligne plutôt certaines des actions et des actions privilégiées les moins performantes en 2021.**

Pensez à consulter votre conseiller fiscal avant de mettre en œuvre une stratégie de vente à perte à des fins fiscales pour vous assurer qu'elle est adaptée à votre situation et exécutée correctement.

### I. Considérations relatives aux actions canadiennes et américaines

Le tableau suivant présente une liste d'actions canadiennes et américaines qui ont subi des pertes en 2021 et qui sont donc susceptibles de faire l'objet d'une vente à perte à des fins fiscales. Si vous envisagez de vendre l'un de ces titres mais souhaitez maintenir une exposition au secteur et éviter l'application de la règle de la perte apparente, nous recommandons un FNB BMO correspondant<sup>1</sup>.

Actions canadiennes susceptibles de faire l'objet d'une vente à perte à des fins fiscales et FNB BMO recommandés <sup>2</sup>				
Symbole	Nom	Perte de l'année en cours (au 31 oct. 2021)	FNB suggérés	Symbole
WEED	Canopy Growth Corp.	-48,2 %	FINB Horizons Indice marijuana sciences de la vie FINB S&P/TSX composé plafonné iShares Global Healthcare ETF (CAD-Hedged)	HMMJ ZCN XHC
FVI	Fortuna Silver Mines Inc.	-42,0 %	NinePoint Silver Equities Class FINB S&P/TSX composé plafonné iShares Silver Silver Bullion ETF (CAD Hedged)	SLVE ZCN SVR
YRI	Yamana Gold Inc.	-31,2 %	FINB BMO équilibré aurifères mondiales FINB S&P/TSX composé plafonné iShares S&P/TSX Global Gold ETF	ZGD ZCN XGD
PAAS	Pan American Silver Corp.	-27,2 %	NinePoint Silver Equities Class FINB S&P/TSX composé plafonné iShares Silver Silver Bullion ETF (CAD Hedged)	SLVE ZCN SVR
BTO	B2Gold Corp.	-25,7 %	FINB BMO équilibré aurifères mondiales FINB S&P/TSX composé plafonné iShares S&P/TSX Global Gold ETF	ZGD ZCN XGD
BLDP	Ballard Power Systems Inc.	-23,6 %	FINB BMO équilibré produits industriels FINB S&P/TSX composé plafonné iShares S&P Global Industrials ETF (CAD-Hedged)	ZIN ZCN XGI
ABX	Barrick Gold Corp.	-18,9 %	FINB BMO équilibré aurifères mondiales FINB S&P/TSX composé plafonné iShares S&P/TSX Global Gold ETF	ZGD ZCN XGD
SAP	Saputo Inc.	-14,6 %	iShares S&P/TSX Caped Consumer Staples ETF FINB S&P/TSX composé plafonné FINB BMO biens de consom. essentiels mondiaux couvert en dollars canadiens	XST ZCN STPL
BEP-U	Brookfield Renewable Partners LP	-7,6 %	FINB BMO équilibré services aux collectivités FINB S&P/TSX composé plafonné iShares S&P/TSX Capped Utilities	ZUT ZCN XUT
QSR	Restaurant Brands International Inc.	-6,4 %	iShares S&P Global Consumer Discretionary (CAD-Hedged) FINB S&P/TSX composé plafonné iShares Canadian Growth ETF	XCD ZCN XCG

Source : Bloomberg, au 31 octobre 2021

Actions américaines susceptibles de faire l'objet d'une vente à perte à des fins fiscales et FNB BMO recommandés <sup>2</sup>				
Symbole	Nom	Perte de l'année en cours (au 31 oct. 2021)*	FNB suggérés	Symbole
GPN	Paiements internationaux	-38,4 %	iShares Expanded Tech Sector ETF FINB BMO S&P 500 (\$ US) iShares Global Tech ETF	IGM ZSP.U IXN
LVS	Las Vegas Sands Corp.	-31,7 %	Invesco S&P 500 Equal Weight Consumer Discretionary ETF FINB BMO S&P 500 (\$ US) iShares US Consumer Discretionary ETF	RCD ZSP.U IYC
CTXS	Citrix Systems Inc.	-25,8 %	iShares Cybersecurity and Tech ETF FINB BMO S&P 500 (\$ US) First Trust Cloud Computing ETF	IHAK ZSP.U SKYY
VRTX	Vertex Pharmaceuticals Inc.	-23,2 %	iShares Biotechnology ETF FINB BMO S&P 500 (\$ US) First Trust Nasdaq Pharmaceuticals ETF	IBB ZSP.U FTXH
FIS	Fidelity National Information Services	-22,2 %	Global X Fintech ETF FINB BMO S&P 500 (\$ US) iShares US Industrials ETF	FINX ZSP.U IYJ
WYNN	Wynn Resorts Ltd.	-18,9 %	Invesco S&P 500 Equal Weight Consumer Discretionary ETF FINB BMO S&P 500 (\$ US) iShares US Consumer Discretionary ETF	RCD ZSP.U IYC
DISCA	Discovery Inc.	-18,4 %	Invesco Dynamic Leisure & Entertainment ETF FINB BMO S&P 500 (\$ US) iShares Evolved U.S. Media and Entertainment ETF	PEJ ZSP.U IEME
CLX	Clorox Co.	-16,1 %	Invesco S&P 500 Equal Weight Consumer Staples ETF FINB BMO S&P 500 (\$ US) iShares U.S. Consumer Staples ETF	RHS ZSP.U IYK
ATVI	Activision Blizzard Inc.	-15,9 %	Global X Video Games & Esports ETF FINB BMO S&P 500 (\$ US) iShares Evolved U.S. Media and Entertainment ETF	HERO ZSP.U IEME
CPB	Campbell Soup Co.	-13,8 %	Invesco S&P 500 Equal Weight Consumer Staples ETF FINB BMO S&P 500 (\$ US) iShares Evolved U.S. Consumer Staples ETF	RHS ZSP.U IECS

Source : Bloomberg, au 31 octobre 2021

\*Toutes les pertes des actions sont exprimées en dollars américains.

## II. Considérations relatives aux actions privilégiées

Comme 2021 tire à sa fin, il est temps d'envisager des stratégies de vente à perte à des fins fiscales pour compenser une partie des gains réalisés par les investisseurs au cours de l'année. Vous trouverez ci-dessous un résumé de quelques-uns des catalyseurs qui ont poussé à la hausse le cours des actions privilégiées en plus d'une courte liste d'actions privilégiées qui sont restées à la traîne ou qui continuent de se négocier largement à escompte par rapport à leur cours d'émission. Les titres qui continuent de se négocier à escompte par rapport leur prix d'émission peuvent être considérés comme des candidats potentiels à des ventes à perte à des fins fiscales.

L'année 2021 s'est avérée être une année record pour les investisseurs en actions et en actions privilégiées. Au moment de la publication, les actions privilégiées ont inscrit un rendement d'environ 14 % depuis le début de l'année. Ces gains peuvent être

attribués à différents événements, notamment le lancement d'un nouveau titre émis par des sociétés canadiennes – des titres hybrides pour les institutions non financières et des billets avec remboursement de capital à recours limité (« ARL ») pour les institutions financières. Ces nouveaux titres permettent aux sociétés d'émettre une forme de capital fiscalement plus avantageuse et à moindre coût, tout en rachetant des actions privilégiées plus chères, assorties de coupons élevés payés en dollars après impôt. En outre, les banques centrales, comme la Banque du Canada et la Fed, ont modifié leur politique monétaire en 2021 : elles ont adopté des taux plus élevés que prévu après avoir maintenu des taux plus bas pendant longtemps. Ce changement a contribué à faire grimper les actions privilégiées à taux variable, comme les actions à taux révisable et les actions à taux fixe. De plus, les investisseurs en quête de rendement se sont tournés vers les actions privilégiées canadiennes en 2021, ce qui a encore poussé les cours à la hausse. En bref, la contraction de l'offre d'actions privilégiées, le changement proposé en matière de politique de taux d'intérêt et l'augmentation de la demande de titres à revenu fixe à rendement plus élevé et non traditionnels ont contribué à la hausse du cours des actions privilégiées en 2021. Un certain nombre d'actions privilégiées a bénéficié d'une remontée de leur cours, mais certaines d'entre elles ont été à la traîne par rapport au marché des actions privilégiées dans son ensemble.

Parmi les actions privilégiées dont le cours n'a pas réussi à revenir au cours d'émission de 25 \$ se trouvaient des titres assortis de coupons moins élevés ou d'écart de révision plus faibles, ainsi que des titres dont la qualité de crédit est inférieure. Ces titres pourraient continuer d'être à la traîne si les taux d'intérêt se maintiennent dans une fourchette étroite; les titres à taux variable ont tendance à dégager des rendements inférieurs dans un contexte de faiblesse des taux d'intérêt. De plus, si les écarts de taux s'accroissent, des pressions supplémentaires pourraient aussi s'exercer sur le cours des actions privilégiées. Vous trouverez ci-dessous une courte liste d'actions privilégiées qui peuvent avoir subi des pertes non réalisées dans certains comptes de clients et qui peuvent donc être prises en considération aux fins de vente à perte à des fins fiscales. Les titres qui se négocient à escompte par rapport à leur prix d'émission peuvent se négocier à la hausse ou à la baisse selon l'évolution des paramètres fondamentaux, l'évolution de l'offre et la demande d'actions privilégiées. Par conséquent, les conseillers en placement et leurs clients sont aussi invités à prendre en compte l'ensemble du portefeuille lorsqu'ils choisissent des titres aux fins de vente à perte à des fins fiscales et lorsqu'ils rééquilibrent leurs portefeuilles. Veuillez noter que les coupons peuvent changer pour les actions privilégiées à taux fixe révisable et à taux variable.

Alors que la saison des ventes à perte à des fins fiscales approche, le temps est venu de communiquer avec votre professionnel en services financiers de BMO pour passer en revue votre portefeuille. La plupart de ces titres sont particulièrement sensibles aux variations des taux de l'obligation du gouvernement du Canada à 5 ans et des bons du Trésor à 90 jours ainsi que du taux préférentiel canadien. Si la faiblesse des taux se poursuit ou s'accroît, ces titres pourraient faire l'objet d'une vente à perte à des fins fiscales.

Certaines actions privilégiées susceptibles de faire l'objet d'une vente à perte à des fins fiscales pour 2021								
Symbole	Symbole	Série	Coupon	Écarts de révision	Cours	Notation DBRS	Notation S&P	Type de coupon
Brookfield Office Prop.	BPO.PR.W	W	1.72	Préférentiel – CA – 70 %	\$12.00	Pfd-3L	P-3M	variable
Brookfield Office Prop.	BPO.PR.Y	Y	1.72	Préférentiel – CA – 70 %	\$12.40	Pfd-3L	S. o.	variable
Brookfield Office Prop.	BPO.PR.X	V	1.72	Préférentiel – CA – 70 %	\$12.45	Pfd-3L	P-3M	variable
Bombardier Inc.	BBD.PR.B	B	2.45	Préférentiel – CA – 100 %	\$13.65	NR	CC	taux fixe révisable
Brookfield Asset Man Inc.	BAM.PR.C	4	1.72	Préférentiel – CA – 70 %	\$14.49	Pfd-2L	P-2M	variable
Brookfield Asset Man Inc.	BAM.PR.B	2	1.72	Préférentiel – CA – 70 %	\$14.65	Pfd-2L	P-2M	variable
TC Energy Corp.	TRP.PR.H	4	1.41	128	\$14.80	Pfd-2L	S. o.	variable
First National Financial	FN.PR.A	1	2.90	207	\$14.93	Pfd-3	S. o.	taux fixe révisable
First National Financial	FN.PR.B	2	2.21	207	\$15.00	Pfd-3	S. o.	variable
Brookfield Asset Mgmt	BAM.PR.K	13	1.72	Préférentiel – CA – 70 %	\$15.00	Pfd-2L	P-2M	variable
TC Energy Corp.	TRP.PR.B	3	1.69	128	\$15.00	Pfd-2L	P-2L	taux fixe révisable
Thomson Reuters Corp.	TRI.PR.B	B	1.72	Préférentiel – CA – 70 %	\$15.98	Pfd-3H	P-3H	variable
Bombardier Inc.	BBD.PR.D	3	3.98	s. o.	\$16.15	NR	S. o.	taux fixe révisable

Certaines actions privilégiées susceptibles de faire l'objet d'une vente à perte à des fins fiscales pour 2021								
Symbole	Symbole	Série	Coupon	Écart de révision	Cours	Notation DBRS	Notation S&P	Type de coupon
Capstone Infrastructure	CSE.PR.A	A	3.70	271	\$16.24	N/A	NR	taux fixe révisable
RF Capital Group Inc.	RCG.PR.B	B	3.73	289	\$16.34	Pfd-4H	S. o.	taux fixe révisable
Transalta Corp.	TA.PR.D	A	2.88	203	\$16.45	Pfd-3L	P-4H	taux fixe révisable
TC Energy Corp.	TRP.PR.I	6	1.67	154	\$16.50	Pfd-2L	S. o.	variable
Cenovus Energy Inc.	CVE.PR.B	2	1.87	173	\$16.60	N/A	S. o.	variable
Transalta Corp.	TA.PR.E	B	2.17	203	\$16.60	Pfd-3L	S. o.	variable
TC Energy Corp.	TRP.PR.C	5	1.95	154	\$17.00	Pfd-2L	P-2L	taux fixe révisable
Capital Power Corp.	CPX.PR.A	1	2.62	217	\$17.00	Pfd-3L	P-3M	taux fixe révisable
Cenovus Energy Inc.	CVE.PR.A	1	2.58	173	\$17.40	Pfd-3	S. o.	taux fixe révisable
Corporation Financière Power	PWF.PR.Q	Q	1.74	160	\$17.50	Pfd-2H	S. o.	variable
Great-West Lifeco Inc.	GWO.PR.N	N	1.75	130	\$17.75	Pfd-2H	P-1L	taux fixe révisable
Corporation Financière Power	PWF.PR.A	A	1.72	Préférentiel - CA - 70 %	\$17.83	Pfd-2H	P-1L	variable

Source : Bloomberg, au 31 octobre 2021

Remarque : Les coupons des titres à taux variable font l'objet de modifications à des intervalles précis; les émissions à taux révisable font l'objet d'une révision tous les cinq ans.

**Si vous avez des questions sur la vente à perte à des fins fiscales dans votre compte de placement professionnel en services financiers de BMO, n'hésitez pas à communiquer avec votre professionnel en services financiers de BMO. Veuillez à consulter votre fiscaliste avant de mettre en œuvre une stratégie de vente à perte à des fins fiscales afin de vous assurer que cette stratégie convient à votre situation et qu'elle est appliquée correctement que cette stratégie convient à votre situation et qu'elle est appliquée correctement.**



<sup>1</sup> Veuillez noter que les tableaux ci-dessus sont présentés à titre indicatif seulement. Les pertes sont décrites en fonction de la diminution de la valeur marchande des titres depuis le début de l'année. À des fins fiscales, les pertes en capital correspondent à la différence entre le prix de vente et le prix de base rajusté. Veuillez prendre note que certains des FNB BMO recommandés sont couverts contre les risques de change alors que les titres sous-jacents ne le sont pas. Nous vous rappelons que vous devez vérifier et tenir compte de la date de clôture des registres des FNB et du potentiel de distribution des gains en capital dans votre décision de mettre en œuvre une stratégie de vente à perte à des fins fiscales

<sup>2</sup> Ces fonds sont recommandés dans l'hypothèse où les pertes sur les actions sont réalisées dans le cadre d'une vente à perte à des fins fiscales, et non en fonction du rendement futur des titres.

Cette publication de BMO Gestion privée est présentée à titre informatif seulement; elle n'est pas conçue ni ne doit être considérée comme une source de conseils professionnels. Son contenu provient de sources considérées comme fiables au moment de sa publication, mais BMO Gestion privée ne peut en garantir ni l'exactitude ni l'exhaustivité. Pour obtenir des conseils professionnels concernant votre situation personnelle ou financière, adressez-vous à votre représentant de BMO. Les commentaires émis dans cette publication n'ont pas pour but de constituer une analyse définitive des conditions d'application de l'impôt ni des lois sur les fiducies et les successions. Ce sont des commentaires de nature générale, et nous recommandons au lecteur d'obtenir des conseils professionnels sur la situation fiscale qui lui est propre.

BMO Gestion privée est un nom de marque du groupe d'exploitation qui comprend la Banque de Montréal et certaines de ses sociétés affiliées offrent des produits et des services de gestion privée. Les produits et les services ne sont pas tous offerts par toutes les entités juridiques au sein de BMO Gestion privée. Les services bancaires sont offerts par l'entremise de la Banque de Montréal. Les services de gestion de placements, de planification de patrimoine, de planification fiscale et de planification philanthropique sont offerts par BMO Nesbitt Burns Inc. et BMO Gestion privée de placements inc. Si vous êtes déjà un client de BMO Nesbitt Burns Inc., veuillez communiquer avec votre conseiller en placement pour obtenir plus de précisions. Les services de garde de valeurs ainsi que les services successoraux et fiduciaires sont offerts par la Société de fiducie BMO. Les entités juridiques de BMO Gestion privée n'offrent pas de conseils fiscaux. La Société de fiducie BMO et BMO Banque de Montréal sont membres de la Société d'assurance-dépôts du Canada

<sup>MD</sup> Marque de commerce déposée de la Banque de Montréal, utilisée sous licence.

Tous droits réservés. La reproduction de ce document sous quelque forme que ce soit ou son utilisation à titre de référence dans toute autre publication est interdite sans l'autorisation écrite expresse de BMO Gestion privée.

**Déclaration générale**

Les renseignements et les opinions contenus dans la présente publication ont été préparés par l'Équipe conseil Portefeuilles de BMO Nesbitt Burns Inc. (« BMO Nesbitt Burns »). La présente publication est protégée par les lois sur le droit d'auteur. Les opinions exprimées dans la présente publication peuvent différer de celles du Service de recherche de BMO

Marchés des capitaux. Aucune partie de ce document ou de son contenu ne peut être copiée, téléchargée, archivée dans un système de recherche documentaire ou retransmise, ni faire l'objet d'aucune forme de reproduction, d'archivage, de diffusion, de transfert ou d'utilisation, par quelque moyen que ce soit, par une tierce partie, sans l'autorisation préalable écrite de BMO Nesbitt Burns. Il est strictement interdit de communiquer ou d'utiliser, de distribuer, de diffuser ou de copier cette publication, ce message ou toute pièce jointe. Si vous avez reçu ce rapport par erreur, veuillez en aviser l'expéditeur dans les plus brefs délais et le supprimer sans le lire, le copier ou le transférer à quelqu'un d'autre. Les opinions, estimations et projections contenues dans ce document ont été établies par BMO Nesbitt Burns à la date indiquée et sont sujettes à changement sans préavis. Tous les efforts ont été faits pour assurer que le contenu du présent document est tiré de sources considérées comme fiables et que les données et les opinions sont complètes et précises. Cependant, BMO Nesbitt Burns ne peut donner aucune garantie, expresse ou implicite, à cet égard et ne peut être tenue responsable des erreurs ou omissions éventuelles, ni des pertes découlant de l'utilisation de ce document ou de son contenu. BMO Nesbitt Burns ou ses sociétés affiliées peuvent par ailleurs disposer d'information ne figurant pas ici. Ce document n'est pas une offre de vente ou une sollicitation d'offre d'achat ou de vente de titres. BMO Nesbitt Burns ou ses sociétés affiliées peuvent acheter de leurs clients ou leur vendre des titres d'émetteurs mentionnés dans ce rapport pour leur propre compte. BMO Nesbitt Burns, ses sociétés affiliées ainsi que leurs dirigeants, administrateurs ou employés peuvent détenir des positions acheteur ou vendeur sur les titres dont il est question dans ce rapport, sur des titres connexes ou sur des options, contrats à terme ou autres produits dérivés desdits titres. BMO Nesbitt Burns ou ses sociétés affiliées peuvent assurer des services de conseils financiers et/ou de prise ferme pour certaines sociétés mentionnées dans

le document et peuvent recevoir une rémunération à cet effet. La Banque de Montréal ou ses sociétés affiliées (« BMO ») ont des ententes de prêts avec de nombreux émetteurs suivis par l'Équipe conseil Portefeuilles de BMO Nesbitt Burns ou leur offrent d'autres services rémunérés. BMO a consenti des prêts importants à certains des émetteurs mentionnés dans ce document. BMO Nesbitt Burns Inc. est une filiale en propriété exclusive de la Banque de Montréal. Diffusion des rapports : Les rapports de l'Équipe conseil Portefeuilles de BMO Nesbitt Burns sont mis simultanément à la disposition de tous les conseillers en placement BMO Nesbitt Burns. Indications additionnelles AUX RÉSIDENTS DES ÉTATS-UNIS : Tout résident des États-Unis désirant effectuer une opération sur les titres mentionnés dans ce document doit le faire par l'intermédiaire de BMO Capital Markets Corp. (« BMO CM ») et/ou BMO Nesbitt Burns Securities Ltd. (« BMO NBSL »). AUX RÉSIDENTS DU ROYAUME-UNI : Le contenu de ce rapport est uniquement destiné à l'usage des personnes citées dans la partie VI du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2001, et ne peut être publié ou remis qu'à celles-ci. BMO Gestion de patrimoine est le nom commercial d'un groupe de sociétés comprenant la Banque de Montréal et certaines de ses sociétés affiliées, y compris BMO Nesbitt Burns Inc., qui fournissent des produits et des services de gestion de patrimoine.

BMO Nesbitt Burns Inc. est membre du Fonds canadien de protection des épargnants. Membre de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières. BMO CM et BMO NBSL sont membres de la SIPC. MD BMO et le médaillon contenant le M souligné sont des marques de commerce déposées de la Banque de Montréal, utilisées sous licence. MD « Nesbitt Burns » est une marque de commerce déposée de BMO Nesbitt Burns Inc. Si vous êtes déjà client de BMO Nesbitt Burns, veuillez communiquer avec votre conseiller en placement pour obtenir des renseignements complémentaires. Avis de non-responsabilité relatif aux fonds communs de placement Les FNB BMO sont gérés et administrés par BMO Gestion d'actifs inc., une société de gestion de fonds d'investissement et de gestion de portefeuille et une entité juridique distincte de la Banque de Montréal. Les placements dans des fonds négociables en bourse peuvent comporter des frais de courtage, des frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Les fonds ne sont pas garantis, leur valeur fluctue fréquemment et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement futur. Le présent résumé est de nature générale et ne présente pas toutes les incidences fiscales possibles. Vous devriez donc consulter votre propre conseiller fiscal quant à votre situation particulière. Les renseignements, opinions et données statistiques contenus dans le présent rapport sont tirés de sources réputées fiables, mais BMO Gestion d'actifs inc. n'en garantit pas l'exactitude et l'exhaustivité; on ne doit donc pas s'y fier comme si c'était le cas. Les placements particuliers ou les stratégies de négociation doivent être évalués en fonction de la situation de chaque investisseur. Il est recommandé aux particuliers de demander l'avis de professionnels compétents au sujet d'un placement précis. S&PMD, S&P500MD et S&P TSX Capped CompositeMD sont des marques de commerce déposées de Standard & Poor's Financial Services LLC (« S&P »). « TSX » est une marque de commerce de TSX, Inc. Ces marques de commerce ont fait l'objet d'une concession à S&P Dow Jones LLC et sont utilisées sous licence par BMO Gestion d'actifs inc. en lien avec les fonds ZIN, ZEO, ZCN et ZSP (les « FNB »). Les indices sont des produits de S&P Dow Jones Indices LLC et on fait l'objet d'une concession à BMO Gestion d'actifs inc. en lien avec les FNB. S&P Dow Jones LLC, S&P, TSX ou leurs filiales respectives ne parrainent, n'appuient, ne vendent ni ne font la promotion des FNB. Elles ne font en outre aucune déclaration quant à l'opportunité d'un placement dans ces FNB. Dow Jones Industrial Average Index CAD Hedged et Dow Jones US Large-Cap Banks Equal Weight Total Stock Market Index sont des produits de S&P Dow Jones Indices LLC et ont fait l'objet d'une concession de licence à BMO Gestion d'actifs inc. Dow Jones

<sup>MD</sup> est une marque déposée de Dow Jones Trademark Holdings LLC (« Dow Jones ») et a fait l'objet d'une concession à S&P Dow Jones Indices LLC et est utilisée sous licence par BMO Gestion d'actifs Inc. en lien avec le fonds ZDJ. S&P Dow Jones Indices LLC, Dow Jones et leurs filiales respectives ne parrainent, n'appuient, ne vendent ni ne font la promotion du fonds ZDJ. Elles ne font en outre aucune déclaration quant à l'opportunité d'un placement dans le fonds ZDJ. MD BMO et le médaillon contenant le M souligné sont des marques de commerce déposées de la Banque de Montréal, utilisées sous licence.